



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-356

Ottawa, le 19 décembre 2008

Access Communications Co-operative Limited Regina (Saskatchewan)

Demande 2008-1356-0, reçue le 8 octobre 2008
Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-99
29 octobre 2008

Modification de licence

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par Access Communications Co-operative Limited (Access) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de classe 1 de son entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) par câble desservant Regina (Saskatchewan) en remplaçant la condition de licence actuelle qui autorise la titulaire à distribuer, au choix, WBZ-TV (CBS), WHDH-TV (NBC), WCVB-TV (ABC), WFXT (FOX), et WGBH-TV (PBS) Boston (Massachusetts) à son service de base, par la **condition de licence** suivante :

La titulaire est autorisée à distribuer, à son gré, WCCO-TV (CBS) Minneapolis (Minnesota) et WHDH-TV (NBC), WCVB-TV (ABC), WFXT (FOX) et WGBH-TV (PBS) Boston (Massachusetts) à son service de base. Comme alternative à chacun des signaux de ces réseaux, la titulaire peut distribuer le signal d'une autre affiliée du même réseau située dans le même fuseau horaire que la zone de desserte autorisée de la station et qui figure sur les *Listes des services par satellite admissibles*, compte tenu des modifications successives.

2. La présente demande n'a suscité aucune intervention. La modification de licence permettra à Access de bénéficier de la même souplesse que celle ayant été accordée aux autres EDR.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.